

Commission de Suivi de Site
de l'incinérateur d'ECONOTRE (CSS ECONOTRE)
Séance du 8 juillet 2011
- Relevé de conclusions -

Monsieur PAUWELS, représentant Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne ouvre la séance à 9h30 et indique que la réunion se déroulera en deux parties :

- la présentation du bilan d'activité 2010 du site ;
- les sujets d'actualité.

La liste des participants est jointe en annexe.

1. Bilan d'activité 2010:

La réunion débute par la présentation par monsieur RUFIE et madame MARTIN (société ECONOTRE) des bilans d'activité et environnemental de l'année 2010. Les principaux points sont les suivants:

1.1. Exploitation :

- Traitement de 169 300 tonnes (pour 170 000 tonnes autorisées) par les unités d'incinération dont:
 - déchets DECOSET : 118 160 t;
 - OM extérieures : 17 200 t;
 - DIB : 33938 t;
- Traitement de 20 220 tonnes (pour 30 000 tonnes autorisées) par le centre de tri .

M.RUFIE signale une légère tendance à la hausse du tonnage de tri par rapport à 2009. Il indique que DECOSET va modifier les destinations des produits valorisés.

M.BEYNEY (DECOSET) précise que le critère premier qui a prévalu lors de la décision sur le choix des filières de valorisation est le critère environnemental et notamment la distance des centres par rapport à Econotre.

M.BEYNEY précise qu'il souhaite augmenter le tonnage des matières triées en récupérant les zones où le tri n'existe pas encore.

- Valorisation routière des mâchefers en 2010: 22 840 tonnes.
- Valorisation énergétique : 101 290 Mwh.

L'augmentation de la production électrique est liée à la mise en service, en juin 2010, d'une nouvelle turbine ayant une performance énergétique de 600 kw/h (20% de cette production est utilisée en autoconsommation et 80% est exportée vers le réseau public).

1.2. Bilan environnement 2010:

- Rejets gazeux et liquides: les rejets gazeux et liquides sont conformes et se situent en dessous des seuils réglementaires.
- Principaux évènements 2010 :
 - 6 déclenchements du portique de détection de radioactivité: il y en a eu 6 en 2010. Leur détail est donné en page 36 du dossier.

M. BEYNEY souhaite avoir des statistiques au niveau national.

Mme NOURY (FNE) fait remarquer que le nombre d'incidents de ce type est faible. Ceci démontre l'efficacité du dispositif d'information mis en place par le réseau médical.

M. GILBON (Amis de la Terre) précise que le chiffre de 3 déclenchements par produits médicaux contaminés est également faible.

Mme NOURY souhaite que ces informations soient transmises auprès du PREDD.

- 1 incendie plate forme encombrants / TVI (Tout Venant Incinérable) lié à la présence d'éléments de feux d'artifices. Suite à cet incident, Econotre a envoyé un courrier vers les collectivités territoriales pour demander une vigilance accrue durant cette période. Parallèlement, une caméra de surveillance a été installée sur la zone et une réflexion est menée pour l'installation d'une extinction automatique.

• Action nationale Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE): Madame MARTIN indique que les 6 campagnes de mesures demandées par l'arrêté complémentaire du 26 novembre 2009 ont été réalisées en 2010 et que le rapport global de l'ensemble de ces mesures a été envoyé à l'inspection des installations classées. Au vu des résultats, Econotre demande l'abandon du suivi des substances à l'exception du cuivre et du cadmium dont la mesure est déjà imposée par l'arrêté préfectoral en vigueur.

2. Sujets d'actualité :

• Demande de la société ECONOTRE d'élargissement de sa zone de chalandise :

M. GILBON remarque qu'en 2010, le centre est quasiment à la limite de capacité maximale de traitement et demande les raisons de l'extension de la zone de chalandise.

M. RUFIE explique que c'est une anticipation pour palier à d'éventuels non renouvellements de contrats arrivant à échéance.

M. BEYNEY précise que DECOSET fournit 125 000 tonnes de déchets sur les 170 000 tonnes recevables que l'exploitant a pris la décision de surdimensionner l'installation et souhaite la remplir en étendant sa zone de chalandise.

M. GILBON rappelle que le zonage défini par le plan départemental n'est pas opposable au code des marchés publics.

M. DEFFIN (DREAL Midi-Pyrénées) indique que le Code de l'environnement demande une définition de la zone de chalandise dans l'arrêté préfectoral ICPE, que la demande présentée par Econotre a été instruite à ce titre et donc uniquement au titre du code de l'environnement.

M. GILBON indique qu'il serait préférable de traiter plus de déchets « de proximité » au lieu d'aller chercher des déchets plus loin et cite comme exemple les boues de STEP du SICOVAL et l'augmentation du taux de traitement des encombrants en procédant à un broyage avant incinération.

M. RUFIE répond qu'à ce jour, 85 % des encombrants sont incinérés, les 15% restant sont stockés à Montech.

- Prise d'eau dans le Tarn suite à l'effacement du barrage de l'Escalaine :

L'effacement du barrage de l'Escalaine conduit, depuis 3 étés, à une baisse du niveau du Tarn. Les élus présents ainsi que le Conseiller Général se plaignent de la lenteur de l'instruction du dossier par l'état.

2 projets sont, à ce jour, envisagés :

1) ROULEAU GUICHARD : ce projet propose l'effacement définitif du barrage. Le dossier a été déposé en début d'année auprès de la Préfecture, mais il est incomplet à ce jour. Les élus locaux sont contre cette solution.

2) Société DOMIA et communauté de communes de Villemur/Tarn : ce projet propose la reconstruction du barrage et une production hydroélectrique. Le dossier n'est pas encore déposé. Ce projet est soutenu par les élus et les sociétés Econotre et Lagrange.

Ces dossiers doivent être instruits par les services de la DDT 31 'Police de l'eau'. Le projet retenu sera ensuite soumis à enquête publique.

M.BEYNEY souhaite connaître les avis contraires au rétablissement du barrage au sein de l'assemblée. Il n'y aucune position contraire exprimée. Les associations indiquent qu'elles n'ont pas de position arrêtée.

M.RUFIE précise qu'il ne comprend pas la nécessité de lancer une enquête publique pour reconstruire le barrage étant donné qu'il existait déjà.

M.PAUWELS explique que le projet est présenté comme un projet de production hydroélectrique, d'où la nécessité d'une enquête publique.

- Projet de carrière à BESSIERES

M.CANEVEZE, représentant le Maire de Bessières, explique le projet CEMEX consistant en la création d'une carrière, sur 30 ha de terrains privés, voisins d'Econotre.

Les activités seraient les suivantes :

- extraction de gravats à Bessières ;
- traitement des matériaux à Buzet/tarn.

Il fait part de sa préoccupation quant au trafic de camions et à l'envol de poussières et indique que les 2 projets (carrière et serres) ne peuvent pas cohabiter.

- Projet de cogénération haute performance:

M.CANEVEZE présente le projet d'installation de serres maraîchères, alimentées par la chaleur produite par l'incinérateur (cogénération).

Il indique que :

- ce projet est porteur de développement économique et de création d'emplois (environ 100) ;
- les partenaires de ce projet sont les suivants: les municipalités dont celle de Bessières, le Conseil Général, bientôt le Conseil Régional, DECOSET, la Chambre d'Agriculture ;
- le projet est très avancé : les partenaires (agriculteurs, constructeurs de serres, cabinet d'études, ...) sont désignés. Le montage financier est en cours, il existe la possibilité d'un financement ADEME jusqu'à 1 M€ ;
- maintenant, le seul obstacle à ce projet est la gravière.

Il fait part de la grande préoccupation des élus locaux que ce projet de serres soit abandonné si l'autorisation d'exploiter la carrière était donnée. Il demande à ce que soit noté au compte-rendu de la réunion l'opposition de toutes les parties: élus, associations, exploitant (Econotre), au projet de carrière.

M. PAUWELS remercie les participants, indique qu'un renouvellement des membres de la commission aura lieu fin 2011 et propose qu'une année sur deux, la réunion de la commission ait lieu en Préfecture et l'autre année sur site. La prochaine réunion se tiendra donc à la Préfecture.

Les débats clos, la séance est levée.

Le Chef du Service
Environnement, Eau et Forêt

Philippe PAUWELS